

## Mécomptes publics - Réforme fiscale

### Comment remplacer la taxe d'habitation ?

L'instauration d'une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu à un taux unique par commune aurait le mérite de ne pas pénaliser la compétitivité des entreprises



Par François Ecalle

S'exprimant sur son projet de réforme de la taxe d'habitation (TH), Emmanuel Macron a admis le 17 juillet que "un impôt qui serait in fine payé par 20 % de la population, ce n'est pas un bon impôt". Il a ensuite invité les élus locaux à réfléchir à la suppression totale de la TH et à son remplacement.

Le coût d'une suppression totale de la TH serait toutefois de 18 Mds € alors que les objectifs d'évolution du déficit public présentés par le gouvernement reposent sur un coût de 10 Mds € correspondant à l'exonération de 80 % des ménages. Comme les objectifs d'économie sur les dépenses publiques sont déjà très ambitieux, il faudrait augmenter un autre impôt de 8 Mds € et l'affecter aux communes.

"Les conseils municipaux pourraient voter le taux d'une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu qui serait prélevée, à un même taux, sur tous les ménages dont la résidence principale se situe dans leur commune."

La TH devrait être remplacée par un autre impôt sur les ménages pour ne pas dégrader plus notre compétitivité avec un prélèvement sur les entreprises. Il serait en outre souhaitable que tous les ménages payent cet impôt et que les communes puissent en moduler le taux. En effet, pour contenir la demande de services publics ou de prestations sociales supplémentaires, les maires doivent pouvoir mettre en avant qu'ils sont obligés d'augmenter le taux des impôts locaux pour les financer et que tous les résidents de la commune sont touchés.

Or, outre les taxes foncières, seuls les impôts sur le revenu peuvent remplir ces conditions, et le président a d'ailleurs évoqué cette piste. Les conseils municipaux pourraient en effet voter le taux d'une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu qui serait prélevée, à un même taux, sur tous les ménages dont la résidence principale se situe dans leur commune. Une exonération pour les ménages les plus pauvres, qui ne payent pas aujourd'hui la TH, pourrait être envisagée.

### Le vrai problème de la taxe d'habitation

Une taxe additionnelle à la CSG et prélevée à la source obligerait les entreprises à appliquer un taux différent pour chaque salarié, en fonction de son lieu de résidence, ce qui constituerait une contrainte supplémentaire pour elles. Une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu et prélevée de la même façon serait donc préférable.

Cette taxe locale sur le revenu ne pourrait cependant pas s'appliquer aux résidences secondaires des étrangers, et le droit européen interdirait probablement une TH maintenue sur les seules résidences secondaires des étrangers. Le plus probable est donc que la TH serait maintenue sur toutes les propriétés secondaires.

"Il est préférable de supprimer la TH sur toutes les résidences principales et de la remplacer par une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu, plutôt qu'exonérer 80 % des ménages"

En outre, le vrai problème posé par la TH est l'obsolescence des valeurs cadastrales sur lesquelles elle est assise, mais ce problème est le même pour les taxes foncières, qui sont payées par plus de la moitié des ménages. La révision de ces valeurs cadastrales serait donc la réforme la plus pertinente. À défaut, il est préférable de supprimer la TH sur toutes les résidences principales et de la remplacer par une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu, plutôt qu'exonérer 80 % des ménages.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François ECALLE.